

« Sans Papiers et travailleurs ! »

- Pour faire face à la vague sans précédent de licenciements des travailleurs sans-papiers ;
- Pour faire respecter les droits dont doivent bénéficier tous les travailleurs avec ou sans papiers ;
- Pour répondre aux lois racistes du gouvernement ;
- Pour s'informer sur la « politique de régularisation par le travail » et la circulaire du 7 janvier 2008 ;
- Pour ne pas rester isolé face aux patrons et aux préfetures ;
- Pour affirmer l'engagement des syndicalistes aux côtés des sans-papiers

Grande réunion publique

Dimanche 10 février 2008

14 heures

Bourse du Travail de Saint Denis

9-11 rue Génin

(M° Saint Denis Porte de Paris)

**Respect des droits
et régularisation de tous
les travailleurs et travailleuses sans-papiers**

Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 23 janvier à la Bourse du travail de Paris, des organisations syndicales et le collectif « Uni(e)s contre une immigration jetable » ont lancé une campagne d'information sur les droits des travailleurs Sans-Papiers et un appel à la mobilisation pour obtenir leur régularisation.

Si la grande majorité des Sans-Papiers travaillent, cotisent, paient des impôts, ils sont encore trop nombreux à penser que le droit du travail ne les concerne pas en raison de leur situation irrégulière. Pourtant, qu'il s'agisse de santé, de conditions de travail, de rémunération, de congés ou de licenciement, les travailleurs Sans-Papiers ont les mêmes droits que les autres, dès lors que la situation de travail est avérée, et même si elle n'est pas déclarée.

Un quatre pages intitulé « Sans-papiers, défendons nos droits de travailleurs ! » a déjà été réalisé pour faire connaître leurs droits aux travailleurs Sans-Papiers et les inciter à se rapprocher d'un syndicat.

Ceci est particulièrement crucial dans la période actuelle marquée par une vague de licenciements sans précédent, suite à l'obligation faite aux employeurs de saisir les préfectures avant toute nouvelle embauche, pour vérification de leur document de séjour et de travail. Les entreprises qui ont employé de manière plus ou moins consciente des Sans-Papiers s'appuient sur ce décret du 1^{er} juillet 2007 pour procéder à leur licenciement, sans respecter leurs droits.

Ne pas rester seul, prendre conseil auprès d'un syndicat ou d'une association, c'est également la consigne à donner à tous ceux qui envisagent de se présenter en préfecture pour solliciter une régularisation par le travail dans le cadre de la circulaire du 20 décembre 2007. Le dispositif est en effet extrêmement restrictif et les risques sont importants pour ceux qui ne remplissent pas les critères. La circulaire du 20 décembre 2007 s'appuie sur une liste de 30 métiers qualifiés alors qu'en publiant une liste de 150 métiers accessibles aux nouveaux communautaires le gouvernement reconnaît des besoins de main d'œuvre beaucoup plus larges. La nouvelle mesure n'est pas seulement discriminatoire, elle est inefficace d'un point de vue économique et place les étrangers dans une situation de dépendance inacceptable vis-à-vis de leur patron.

Il est donc essentiel que les syndicats se mobilisent massivement pour défendre les droits des travailleurs Sans-Papiers et obtenir leur régularisation. Laisser perdurer les inégalités entre travailleurs c'est affaiblir l'ensemble du monde du travail.

Pour informer les travailleurs Sans-Papiers sur leurs droits et sensibiliser les syndicats à ces enjeux, la réunion publique du dimanche 10 février est organisée...

à l'initiative des syndicats

CGT (Confédération Générale du Travail)

CNT Construction et CNT nettoyage

FSU (Fédération Syndicale Unitaire)

Union Syndicale Solidaires

CGT SETE (Inspection du Travail, des Transports et de l'Agriculture)

SNU TEFI (Travail-Emploi-Formation-Insertion)

Sud Travail

avec les Collectifs de sans-papiers et les autres organisations d'

Uni(e)s Contre une Immigration Jetable